

Questions au Feuilleton

L'ACCORD SUBSIDIAIRE DE L'EST DE L'ONTARIO

Question n° 3197—M. Cossitt:

1. Depuis la signature de l'Accord subsidiaire de l'est de l'Ontario entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, a) combien le gouvernement verse-t-il aux divers projets, b) quels sont la liste de tous les projets et le montant des fonds fédéraux payés dans chaque cas, c) dans quelle circonscription se situe chaque projet et combien y a-t-il de projets dans la circonscription de Leeds-Grenville?

2. A-t-on prévu des projets qui n'ont pas été mis en œuvre et, le cas échéant, a) combien le gouvernement consacrera-t-il à ces projets, b) quelle est la liste des projets et dans chaque cas, combien le gouvernement fédéral versera-t-il, c) dans quelle circonscription les projets se situeront-ils et combien y en aura-t-il dans la circonscription de Leeds-Grenville?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des réponses aux questions insérées au *Feuilleton*. Certaines questions figurent au *Feuilleton* depuis huit à dix mois et un grand nombre s'y trouvent depuis plus de six mois. Certaines sont fort simples et avec peu ou pas d'effort il serait très facile d'y répondre. Il me semble évident, après examen du *Feuilleton*, que le gouvernement ne s'est pas donné la peine de chercher à obtenir des réponses à un grand nombre de questions. A mon avis, c'était intentionnel car normalement on y aurait répondu automatiquement.

Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a parlé du mal qu'ont les députés de l'opposition à soutirer des renseignements du gouvernement. Le représentant de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a mentionné qu'il n'avait pas pu obtenir de renseignements de hauts fonctionnaires au comités et des ministres à la Chambre. Ce qui fait, madame le Président, que c'est une perte de temps que d'inscrire des questions au *Feuilleton* car cela n'aboutit à rien. Il y a près de 250 pages de questions laissées sans réponse qui figurent au *Feuilleton* après une session qui a duré plus de 280 jours. En fait, une seule autre session a été plus longue que celle-ci et cela trahit l'indifférence et l'arrogance du gouvernement envers cette institution et les droits et privilèges des députés.

Madame le Président, si le gouvernement n'a pas l'intention de répondre à des questions au *Feuilleton* comme celle qui est inscrite au nom du député de Leeds (M. Cossitt) depuis cinq ans et je ne sais combien de mois et de jours, s'il entend traiter les parlementaires par-dessous la jambe, il ne sert à rien de faire inscrire des questions dans un *Feuilleton* qui épaissit tous les lundis.

● (1630)

Selon moi, il faudrait que nous nous penchions sur la question. Je ne vois pas très bien où le gouvernement veut en venir et je ne suis pas le seul; beaucoup de Canadiens sont comme moi. Ce que je sais, c'est que nous ne sommes pas ici pour procéder à des exercices futiles aux ordres d'un gouvernement dont le bilan est bien maigre quand on pense que c'est l'une des plus longues sessions de son histoire.

Si le gouvernement a décidé de ne pas répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* ou du moins de ne répondre

qu'aux questions faciles qui ne l'embarrassent pas, je ne vois pas l'intérêt de perpétuer cette pratique. Va-t-il falloir que nous ayons recours aux ordonnances de la Chambre pour tout ce que nous voulons? En ce domaine, il y a déjà un nombre incalculable d'ordonnances qui sont restées sans suite. Si cette pratique se maintient, il faudra peut-être que la présidence donne son opinion sur le laxisme du gouvernement et son mépris des institutions.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un gouvernement qui ne peut présenter un budget valable ne puisse répondre aux questions. Cela ne m'étonne nullement. Les députés ont le droit de savoir si cette inaction est voulue. Ils ont le droit de savoir si le gouvernement a l'intention de continuer dans cette voie ou si nous pouvons espérer obtenir des réponses dans un délai raisonnable d'une ou deux semaines, et non pas de six ou sept mois, quand ce n'est pas cinq ans.

Autrefois, les députés pouvaient marquer d'un astérisque les questions qu'ils jugeaient très importantes. Cette pratique est tombée en désuétude parce que le gouvernement n'en faisait aucun cas. Les députés marquaient d'une étoile les questions urgentes exigeant une réponse orale. Pendant un certain temps, cette pratique a été respectée.

Peu nous importe de savoir que le secrétaire parlementaire a répondu à plus de 2,000 questions. Il ne faut pas oublier que, depuis l'instauration de cette pratique, le nombre des députés a grandi considérablement. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y a davantage de questions, et donc davantage de réponses à fournir.

Si les députés posent plus de questions, c'est également parce que le gouvernement est obsédé par le secret et qu'il refuse de leur fournir le moindre renseignement. Si cela continue, les députés de l'opposition n'auront pas d'autre recours que de demander à Votre Honneur d'exercer son pouvoir discrétionnaire afin de faire respecter les droits des députés, et de déclarer recevable une question de privilège que nous serons forcés de soulever si le gouvernement continue à nous refuser de la sorte des réponses. Nous devons renvoyer toute cette affaire ou bien au comité permanent de la procédure et de l'organisation, ou au comité permanent des privilèges et des élections car nous devons absolument sortir de l'impasse. Le gouvernement doit changer d'attitude et accepter de fournir des renseignements aux Canadiens, par le biais de leurs représentants, à la Chambre, quel que soit leur parti, renseignements auxquels ils ont droit.

M. Smith: Madame le Président, je considère que le prétendu rappel au Règlement que vient de soulever le député du Yukon (M. Nielsen) est tout à fait fallacieux.

Il convient de signaler une ou deux choses. Tout d'abord, jusqu'ici le gouvernement a répondu à plus de 2,793 questions, ce qui a représenté une énorme dépense de temps et d'argent pour lui. Par exemple, aujourd'hui, les réponses à deux questions ont été transformées en ordres de dépôt de documents, parce qu'elles étaient si volumineuses que chacune d'entre elle représentait un document de un pouce et demi d'épaisseur. Il a fallu énormément de temps au gouvernement pour préparer ces réponses, et toutes ces questions avaient été inscrites par des députés de l'opposition officielle.